FICHES DE DONNEES DE SECURITE

LM v1.2 LQ

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (EC) n° 453/2010 et règlement (CE) n° 1272/2008



FDS n°: NP-0358-A

Date de révision: 2019-04-04

Format: UE Version 1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Codes produit NP-0358-A

Legacy Product Code HA429-B

Nom du produit LM v1.2 LQ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Un engrais avec des micronutriments pour l'agriculture et l'horticulture

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Fournisseur</u> FMC Agro Limited

Rectors Lane
Pentre
Flintshire
CH5 2DH
United Kingdom
Tel: + 44 1244 537370
E-mail: fmc.agro.uk@fmc.com

Pour plus d'informations, contacter :

Point de contact Tel: +44(0) 1244 537370 Email: fmc.agro.uk@fmc.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Urgences médicales:

Autriche: +43 1 406 43 43 Belgique: +32 70 245 245 Bulgarie: +359 2 9154 409

Chypre: 1401

République tchèque: +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark: +45 82 12 12 12 France: +33 (0) 1 45 42 59 59 Finlande: +358 9 471 977 Grèce: 30 210 77 93 777 Hongrie: +36 80 20 11 99

Irlande (République): +352 1 809 2166

Italie: +39 02 6610 1029

Lituanie: +370 523 62052, +370 687 53378

Luxembourg: +352 8002 5500 Pays-Bas: +31 30 274 88 88 Norvège: +47 22 591300

Pologne: +48 22 619 66 54, +48 22 619 08 97

Page 1/10

Date de révision: 2019-04-04

Version 1

Portugal: 808 250 143 (au Portugal uniquement), +351 21 330 3284

Roumanie: +40 21318 3606 Slovaquie: +421 2 54 77 4 166 Slovénie: +386 41 650 500 Espagne: +34 91 562 04 20 Suède: +46 08-331231112

Suisse: 145

Royaume-Uni: 0870 600 6266 (au Royaume-Uni uniquement)

USA et Canada: +1 800 / 331-3148

Tous les autres pays: +1 651 / 632-6793 (Collect)

Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce produit n'a pas de classification dans CLP. Ce produit ne contient aucun élément d'étiquette.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

Ce produit n'a pas de classification dans CLP. Ce produit ne contient aucun élément d'étiquette.

2.3. Autres dangers

Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT / vPvB.

Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Le produit est un mélange, pas une substance.

3.2 Mélanges

Nom chimique	NoCE	NoCAS	Pour cent en poids	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH	
Acide borique	Present	10043-35-3	0.1-1.0	Repr. 1B (H360FD)	01-2119486683-25- XXXX	

Informations supplémentaires

Contient de la 1,2-benzothiazolin-3-one (CAS numéro 2634-33-5) à un niveau inférieur à la limite de concentration pour la classification du mélange comme sensibilisant.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases EU.H mentionnées

Rubrique 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact oculaire Enjuague los ojos con agua durante al menos 15 minutos. Obtenga atención médica si la

irritación ocular se desarrolla o persiste.

Contact cutané Rincer immédiatement au savon et à grande eau. Si les symptômes persistent, consulter

un médecin.

Date de révision: 2019-04-04

Version 1

Inhalation Retirer la personne de l'exposition en s'assurant de sa propre sécurité tout en le faisant.

Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Ingestion Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Principaux symptômes et effets,

aigus et différés

Contact avec la peau: Peut irriter légèrement le site de contact.

Contact avec les yeux: Possible irritation et rougeur.

Ingestion: Possible irritation de la gorge.

Inhalation: Peut causer une irritation de la gorge avec sensation d'oppression dans la

poitrine.

Effets retardés / immédiats: On peut s'attendre à des effets immédiats après une exposition

de courte durée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Un équipement de bain pour les yeux devrait être disponible sur les lieux. Montrer cette

médicaux immédiats et traitements fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.

Moyens d'extinction appropriés

Aucune information disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des fumées toxiques peuvent être libérées dans des situations d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection. Portez des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection individuelles

Équipement de protection individuel, voir section 8. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque.

Porter un équipement de protection individuel.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Gardez le matériel hors des lacs, des ruisseaux, des étangs et des égouts. Contenir le déversement à l'aide d'une digue.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Dique pour confiner le déversement et absorber avec un absorbant non combustible

Date de révision: 2019-04-04

Version 1

comme l'argile, le sable ou le sol.

Méthodes de nettoyage

Laver les résidus abondamment à l'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Éliminer les déchets conformément à la Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Mettre en place une ventilation adaptée.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Entreposer au-dessus 5°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	France	Espagne	Allemagne
Acide borique 10043-35-3	-	-	-	TWA 2 mg/m ³ STEL 6 mg/m ³	-
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Acide borique 10043-35-3	-	TWA 2 mg/m³ STEL 6 mg/m³ C(A4)	-	-	-
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Acide borique 10043-35-3	-	SS-B** TWA 1.8 mg/m³ STEL 1.8 mg/m³ Re1 Rf1	-	-	TWA 2 mg/m³ STEL 6 mg/m³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Mettre en place une ventilation adaptée.

Équipement de protection

individuelle

Date de révision: 2019-04-04

Version 1

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité. Équiper les installations de douches de secours et de d'oeillères.

Protection des mains Utilisez des gants de protection en matériaux chimiques tels que le nitrile ou le néoprène.

Laver l'extérieur des gants avec du savon et de l'eau avant de les réutiliser. Vérifiez

régulièrement les fuites.

Protection de la peau et du

corps

Porter des gants/des vêtements de protection.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Se reporter à la législation spécifique des États membres pour les exigences de la

législation communautaire en matière d'environnement.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueLiquideAspectTransparentOdeurÀ peine perceptible

Couleur Noir, Vert

Seuil olfactif Aucune information disponible

oH 4.5 - 6.5

Point de fusion/point de congélation Aucune information disponible
Point/intervalle d'ébullition Aucune information disponible
Point d'éclair Aucune information disponible
Taux d'évaporation Aucune information disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucune information disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure Aucune information disponible

d'inflammabilité

Pression de vapeurAucune information disponibleDensité de vapeurAucune information disponibleDensitéAucune information disponible

Hydrosolubilité Soluble dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants
Coefficient de partage
Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition
Viscosité, cinématique

Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible

Viscosité, dynamique 1400-2200 cps

Propriétés explosives Aucune information disponible Propriétés comburantes Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement
Masse molaire
Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible
1.03 - 1.07 g/mL @ 20°C
Masse volumique apparente
Kst
Aucune information disponible
Aucune information disponible

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage recommandées

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Date de révision: 2019-04-04

Version 1

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs

Aucune information disponible.

mécaniques

Sensibilité aux décharges

statiques

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition peut se produire en cas d'exposition aux conditions ou matériaux énumérés ci-dessous.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts, Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Dans l'état des connaissances actuelles, ce produit ne présente pas de toxicité aigüe.

Nom chimique DL50 oral		DL50 dermal	CL50 par inhalation	
Acide borique	>2600 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 2.12 mg/L (Rat) 4 h	

Corrosion/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation

Aucune information disponible. Aucune information disponible.

oculaire

Sensibilisation
Mutagénicité
Aucune information disponible
Aucune information disponible.
Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction STOT - exposition unique STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Symptômes Contact avec la peau: Peut irriter légèrement le site de contact.

Contact avec les yeux: Possible irritation et rougeur.

Ingestion: Possible irritation de la gorge.

Date de révision: 2019-04-04

Version 1

Inhalation: Peut causer une irritation de la gorge avec sensation d'oppression dans la

poitrine.

Effets retardés / immédiats: On peut s'attendre à des effets immédiats après une exposition

de courte durée.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Acide borique (10043-35-3)							
Ingrédient actif (s)	Duration	Espèce	Valeur	Unités			
	48 h LC50	Daphnia magna	133	mg/l			
	96 h EC50	Algues	24	mg/l			

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	
Acide borique	-	72 h LC50: = 1020 mg/L (Carassius	48 h EC50: 115 - 153 mg/L	
		auratus) flow-through	(Daphnia magna)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Mobilité

Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Négligeable

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés

Transférer à un conteneur approprié et organiser la collecte par une entreprise d'élimination spécialisée. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des récipients chimiques ou utilisés. Ne pas décharger dans les égouts.

Emballages contaminés Nettoyer le récipient avec de l'eau. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Date de révision: 2019-04-04

Version 1

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les directives locales et nationales.

Code de déchets du CED 02 01 09

AUTRES INFORMATIONS NOTE: L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence possible de réglementations

européennes, nationales ou locales spécifiques concernant l'élimination.

Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

REMARQUE NON CLASSIFIÉ COMME DANGEREUX AU SENS DES RÈGLEMENTS DE

TRANSPORT.

IMDG/IMO

14.1ONU/n° d'identificationNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe de dangerNon réglementé14.4Groupe d'emballageNon réglementé14.5Polluant marinSans objet14.6Dispositions spécialesAucun(e)

14.7 Transport en vracCe produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RID

14.1 ONU/n° d'identification
 14.2 Nom d'expédition
 14.3 Classe de danger
 14.4 Groupe d'emballage
 14.5 Danger pour l'environnement
 14.6 Dispositions spéciales
 Non réglementé
 Non réglementé
 Sans objet
 Aucun(e)

ADR/RID

14.1 ONU/n° d'identification
 14.2 Nom d'expédition
 14.3 Classe de danger
 14.4 Groupe d'emballage
 14.5 Danger pour l'environnement
 14.6 Dispositions spéciales
 Non réglementé
 Non réglementé
 Sans objet
 Aucun(e)

ICAO/IATA

14.1 ONU/n° d'identification
14.2 Nom d'expédition
14.3 Classe de danger
14.4 Groupe d'emballage
14.5 Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales

Non réglementé
Non réglementé
Sans objet
Aucun(e)

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Date de révision: 2019-04-04

Version 1

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans obiet

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-U nis)	DSL (Canada)	EINECS/ELINC S (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Acide borique 10043-35-3	Х	X	X	Х	Х	X	X	Х

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas encore été effectué pour cette substance.

Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus

<u>Légende</u>

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: CAS (Chemical Abstracts Service)

Ceiling: Valeur limite maximum:

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

EINECS: EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)

GHS: Système général harmonisé (SGH)

IATA : Association internationale du transport aérien (IATA)
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG: Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

LC50: CL50 (concentration létale)

DL50 (dose létale)

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par

chemin de fer

STEL: Valeur limite à courte terme

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

TWA: pondérée dans le temps

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable

Date de révision: 2019-04-04

Cause de la révision: Commercialisation initiale.

Avis de non-responsabilité

Les informations ci-dessus sont censées être correctes, mais ne prétendent pas être exhaustives et ne doivent être utilisées qu'à titre indicatif. Cette société ne peut être tenue pour responsable des dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus.

Préparé par

FMC Corporation

FMC Logo - Marque commerciale de FMC Corporation

© 2019 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Date de révision: 2019-04-04

Version 1

Fin de la Fiche de données de sécurité